

CHAPITRE 11

LES BANQUIERS ET AGENTS DE LA COUR

Il s'est créé dans le comté de Hanau-Lichtenberg, au cours du XVIII^e siècle, une véritable caste d'hommes d'affaires, dont l'esprit d'entreprise leur a permis non seulement de se hisser au-dessus de leurs coreligionnaires, mais de devenir pour la Régence des agents indispensables dans la circulation de l'argent et des denrées.

Ces hommes, qui géraient pour le compte de la famille seigneuriale des sommes considérables, étaient en contact quotidien avec les hauts fonctionnaires de la Chancellerie et de la *Rentcammer* et servaient de relais entre celles-ci et les banques de Strasbourg, de Francfort, de Berlin et de Paris.

Nous les avons déjà rencontrés dans les chapitres qui précèdent, comme fermiers des impôts et fournisseurs de la cour. Ce sont les Weyl de Westhoffen, les Reichshoffer, les Lippmann, les Netter et les Moïse, ces derniers tous de Bouxwiller. Ils avaient tissé entre eux des liens de famille étroits (le document 59 le montre bien), ce qui permettait une concentration de fortunes, mais n'empêchait pas toujours les rivalités ni les inimitiés.

1) Les Weyl de Westhoffen

Le premier de cette famille à avoir joué un rôle notable, est Jacob Weyl, né vers 1630, qui avait été nommé *Landesvorsteher* pour les Juifs du comté. C'est à ce titre qu'il est intervenu auprès des autorités dans le conflit qui a opposé, en 1683, les Juifs de Pfaffenhoffen au pasteur de la commune¹ (annexe 7).

En 1680, la commune de Westhoffen doit 3.000 fl. pour l'entretien de quatre compagnies du régiment de Normandie qui y ont tenu leurs quar-

1. HAARSCHER (A.-M.): « *Rosb-Hachana - nouvel an juif - 1678 à Pfaffenhoffen* » in *Pays d'Alsace*, 138, 1987, pp. 55-58 et « *Le "bras de fer" entre le pasteur et les juifs de Pfaffenhoffen (1683)* » in *Pays d'Alsace*, 150, 1992, pp. 1-5.

tiers d'hiver et a, du fait de la guerre, de graves problèmes financiers ; elle offre à Jacob Weyl de récupérer cette somme sur les contribuables, contre le versement en liquide de 1.800 fl.² Le comte palatin Christian, donne son accord à la transaction le 5 juillet 1680³.

Dès cette époque, Jacob Weyl est le « fondé de pouvoir » du comte de Hanau-Lichtenberg ainsi que du duc de Birkenfeld. Il se qualifie lui-même de « Hof Jude », dans une lettre adressée au Magistrat de Strasbourg le 3 avril 1683, dans laquelle il demande à être exonéré du péage corporel et du *Geleitgeld*⁴ étant donné qu'il ne travaille pas pour lui mais pour ses commanditaires « *da ich so viel als nichts mehr für mich handle, sondern bey Ibro Hochfürstlichen Dlt.⁵ dem Herzogen von Birkenfeld, wie auch der Graffschafft Hanau, vor ein Hof Juden mich gebrauchen lasse...* ». Il demande aussi de pouvoir passer la nuit en ville, le cas échéant⁶.

Jacob Weyl est mort en 1694 ou 1695. Sa veuve Bessel nous est connue par les actes qu'elle signe au notariat de Westhoffen entre 1702 et 1707 ; il semble qu'elle se soit remariée avec un certain Feisel, d'après ces mêmes documents⁷.

Jacob a eu plusieurs fils :

- Libmann, qui séjourne à Westhoffen et qui sera préposé seigneurial à la suite de son père. Il est prêteur d'argent, admodiateur des pâturages de Westhoffen et de Balbronn, fermier du sel pour les bailliages alsaciens du comté entre 1701 et 1703⁸ ;
- Baruch, qui a des troupeaux en commun avec le comte, s'occupe de fournitures militaires en association avec ses autres frères, Zadok (dit Mathis) et Meyer. Baruch a avancé à la municipalité suivant un procès verbal du 6 avril 1694, une somme de 316 fl. pour l'approvisionnement du *Winterquartier* en fourrage. Il touche jusqu'en avril 1696 un intérêt de 5 % qui s'ajoute au capital, au total 347 fl. 6 sch.⁹ Baruch était *Eisenfermier* pour un grand nombre de bailliages du comté, tandis que Mathis était un des fermiers du sel accrédités par le Magistrat de Strasbourg (chapitre IX).

En 1703 les frères Weyl demandent à la ville de Strasbourg, étant donné l'insécurité en rase campagne du fait de la guerre, et le fait que leurs affaires les contraignent à aller souvent en ville, de pouvoir y séjourner pendant un certain temps « *da wir zu königlichen Diensten stehen...uns feindlicher Seiten in so grosse Disrecommandation gesetzt, dass man uns nach Leib und Leben zu streben droht* ». D'après cette lettre, Meyer aurait

2. A.B.R. 8 E 525 fol. 25-28.

3. Le comte palatin était l'oncle et le tuteur de J. Reinhard III pendant sa minorité.

4. Tout juif qui commerçait à Strasbourg devait être accompagné par un agent municipal.

5. *Dlt. = Durchlauch.*

6. A.M.S. série III, 174 n° 39 (Doc. 60).

7. A.B.R. 6 E 44/18 fol. 104 et fol. 135.

8. A.B.R. E 4002 fol. 14.

9. A. B. R. 8 E 525/127, fol. 36 vo.

été enlevé (*gefänglich hinweg geschleppt*), la maison de Mathis pillée et son épouse malmenée (*übel tractirt*). Ils promettent au Magistrat de ne pratiquer aucun autre commerce que celui des chevaux pour la couronne royale. Ils rappellent qu'en 1696 déjà le prêteur royal Obrecht leur avait accordé une pareille faveur¹⁰.

La ville, dans sa réponse du 12 février 1703, donne son accord pour un séjour de deux mois, renouvelable en cas de nécessité. Elle y met un certain nombre de conditions, dont celle de ne pas tenir synagogue et que leurs épouses et enfants se montrent le moins possible dans les rues.

Baruch avance des sommes d'argent considérables : il remet le 8 février 1707 une lettre de change de 4.000 fl. au trésorier de la noblesse de Basse-Alsace, Steinheil, pour les contributions royales¹¹.

En janvier 1715, Baruch et son frère Mathis demandent à s'établir à Obernai. L'intendant de la Houssaye écrit une lettre en leur faveur au Magistrat d'Obernai, le 30 janvier 1715 :

« Les nommés Mathis et Baruch Weyl, juifs, désirant, Messieurs, de s'établir dans votre ville, je ne puis, en considération des services qu'ils ont rendus pendant la dernière guerre, leur refuser cette lettre pour marquer que vous me ferez plaisir de les y recevoir, le premier avec un fils et une fille mariés et l'autre avec un fils aussi marié, et de leur permettre d'acheter deux maisons pour leur habitation. Ce que vous ferez en cette occasion, ne tirera point à conséquence et ne préjudiciera point aux privilèges de votre ville, à laquelle d'ailleurs ils peuvent estre de quelque utilité, estant honnestes gens et les plus riches de la province.

Je suis, Messieurs, entièrement à vous de la Houssaye »¹².

Bien que résidant à Obernai, Baruch reste le banquier de la seigneurie. D'après la *Rentbey Rechnung* de 1715, nous pouvons nous faire une idée des sommes d'argent manipulées par lui pour le compte de la trésorerie du comté :

« *Auff herrschafflicher gnädigster Verordnung, hat Baruch Weyl, anjetzo wohnhafft in Oberebenheim in diesem 1715ten Jahr, auff Rechnung der albiesigen Rentcammer wieder folgende Gelder, theils baar, theils durch Wechsel angenommen...* »

Suït une longue liste des sommes transférées, soit en argent comptant, soit par lettres de change, au banquier Antoine Brice, de Metz, à M. de Berkheim, à Paris, à des banques de Francfort, de Fürth, de Paris, pour un total de 43.876 fl.¹³.

Mathis et Baruch semblent également être des « courtiers » qui encaissent des intérêts au nom de l'*Amtschaffney* de Westhoffen. En 1739, ils versent

10. A.M.S. série III, 174 n° 39

11. A.B.R. E 1640 (doc. 61).

12. ROOS (G.) : *Les juifs d'Alsace...*, op. cit., p. 128.

13. A.B.R. E 4007 fol. 24.

ainsi 2.926 fl. 5 sch., provenant de divers débiteurs¹⁴. On trouve trace de ce type d'opération jusqu'en 1769.

Dans un document non daté, Baruch et Mathis d'Obernai, ainsi que leur frère Meyer, installé à Ribeauvillé, sont accusés d'abus de pouvoir par certains préposés juifs et de s'être attribués les fonctions de responsables des impositions royales que devaient les Juifs de Haute et Basse-Alsace. En outre, sous le prétexte « qu'ils ont eu des avis secrets que les Juifs vont être expulsés et qu'il faut prévenir ce funeste coup par des sollicitations et par conséquent se saigner, pour se maintenir dans les bonnes grâces de ceux qui veulent bien se déclarer, sous main, les protecteurs de la nation » ils ont demandé une levée supplémentaire d'impôts de 15.000 lb. On accuse aussi les trois frères d'avoir fait disparaître des pièces comptables¹⁵.

Les frères Weyl répliquent, que la communauté juive leur doit 14.834 lb. qu'ils ont avancées pour celle-ci, à la suite - semble-il - d'une imposition spéciale ordonnée par l'intendant de Harlay le 15 janvier 1728¹⁶. On a l'impression, sans toutefois pouvoir l'affirmer, que les frères Weyl s'étaient « imposés » comme mandataires des Juifs de la noblesse d'Alsace, avant l'instauration par le pouvoir des préposés généraux.

Deux fils de Baruch ont atteint la notoriété : l'un, Samuel Sanwil, qui fut rabbin de Haute-Alsace de 1704 à 1754, avec siège à Ribeauvillé¹⁷ ; l'autre, Jacob Baruch, qui fut un des premiers préposés généraux, et qui, comme son père, habitait Obernai où il mourut en 1775. C'est lui qui a fait édifier, dans une maison que lui avait léguée son père, une très belle synagogue dans le plus pur style de l'époque, et dont il reste quelques vestiges¹⁸.

2) Les Reichshoffer

Joseph Reichshoffer arriva de sa ville natale à Bouxwiller entre 1701 et 1708. Nous le savons grâce à une obligation signée au notariat de Woerth, à son bénéfice : il avait vendu en 1701, alors qu'il habitait encore Reichshoffen, deux bœufs à Thomas Thaler de Morsbronn pour 63 fl. Cette dette n'était pas encore remboursée en 1708 et a fait l'objet d'un nouvel arrangement le 4 juillet 1708, où le greffier a noté « Joseph... précédemment domicilié à Reichshoffen, actuellement établi à Bouxwiller »¹⁹. Il n'a plus dû être très actif à Bouxwiller, car nous n'avons pas trouvé de documents à son sujet. Il est mort en 1732.

14. A.B.R. E 3768.

15. A.B.R. C 335 (51).

16. DE HARLAY a été intendant d'Alsace de 1724 à 1728.

17. GINSBURGER (M.) : *Samuel Sanwil Weyl*, R.E.J. 96, 1933, pp. 54-75 et 179-198.

18. *Ibid.*, pp. 24-25.

19. A.B.R. 6 E 46/3.